



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/11/11

Reçu en Préfecture le : 30/11/11
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 28 novembre 2011
D-2011/678**

Aujourd'hui 28 novembre 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présent jusqu'à 16h12 (Monsieur Martin président à partir de 16h12)

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Madame Walryck (présente jusqu'à 16h00)

Excusés :

Madame Véronique FAYET, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Laurence DESSERTINE, Madame Sylvie CAZES, Madame Paola PLANTIER, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

**Gestion et maintenance assistée par
ordinateur du patrimoine arboré de la Ville de
Bordeaux. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction des Parcs et Jardins de la Ville de Bordeaux gère et entretient l'ensemble des arbres situés sur son domaine public y compris ceux situés sur le domaine de voirie de la Communauté Urbaine de Bordeaux, soit plus de 30 000 arbres.

La rigueur nécessaire à la gestion de ce patrimoine arboré a conduit la Ville à se doter, en 2009, d'une solution informatique de gestion et de maintenance assistée par ordinateur. Le logiciel Tree Manager, de la société ALIWEN, retenu à l'issue d'une mise en concurrence, permet de garantir au mieux la sécurité publique grâce à la mise en œuvre de moyens de prévention des accidents liés au patrimoine arboré.

Le logiciel permet aux services d'obtenir une gestion fine et en temps réel du programme des travaux et des interventions, il améliore la circulation des informations, normalise la chaîne des actions à mener et limite ainsi les redondances. Il permet en outre d'anticiper le vieillissement du patrimoine arboré et offre une gestion adaptée et prospective grâce à la planification des campagnes de replantations, la prise en compte des contraintes économiques, environnementales et de développement durable.

Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité du système, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société ALIWEN, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est la maintenance corrective et évolutive du logiciel, la formation complémentaire des gestionnaires et les éventuels développements.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Il pourra être dénoncé à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de 4 mois. Le montant annuel de la maintenance est estimé à 4 840 euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, conformément aux articles 35-II 8 et 77 du Code des Marchés Publics.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020 (administration générale), articles 2031, 205, 232, 2183, 611, 6156, 6184 et 617.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 novembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE